



Comment programmer et réaliser un équipement sportif ?

ANNEXE – Conseils d'utilisation des équipements sportifs

Bonnes pratiques et économie d'énergie

La construction des équipements sportifs actuels, qu'ils soient d'intérieur ou d'extérieur, n'a pas toujours, ou pas suffisamment, pris en compte les économies d'énergie. Lors de la construction d'un équipement il est donc important de rappeler les bonnes pratiques et d'éviter des erreurs en ce domaine.

Le plan de sobriété énergétique du sport, lancé le 13 octobre 2022, arrive à point nommé pour codifier ces conseils.

En voici une liste non exhaustive :

- **A l'entrée des salles et des terrains :**

- Il est important d'afficher les conseils de bonne pratique ainsi que la réglementation (respect du matériel, des sols, de la tenue, de l'hygiène, de la sécurité, des horaires, du voisinage, de la propreté générale des lieux, etc....) ;
- Il est important de mentionner les consignes et les spécificités pour chaque équipement ;
- Veiller à densifier les stationnements sécurisés pour vélos ;
- Il est également conseillé de donner rapidement un nom à chaque équipement (pas seulement salle omnisport ou salle de sport mais salle Ginette Garcin ou terrain Paul Prébois) notamment dans les cas d'intercommunalité ou de communauté d'agglomération. Ceci évitera bien des erreurs de trajet.



Comment programmer et réaliser un équipement sportif ?

- **Eclairage des terrains et des abords :**

- Diminuer de 50 % les éclairages d'avant et d'après-matches ;
- Utilisation des lampes LED pour les terrains en herbe et de tennis ;
- Incitation à l'avancement des horaires d'entraînement et de compétition le soir afin de diminuer les éclairages ;
- Possibilité d'intensité différente selon qu'ils s'agissent d'un entraînement ou d'une compétition et en fonction du niveau de pratique ;
- Possibilité également d'extinction partielle (une lampe sur 2, etc.) ;
- Dans les abords (accès parking par exemple) prévoir la possibilité de diminution d'intensité en fonction du nombre de personnes concernées (public lors de compétitions, ou seulement entraînement).

- **Chauffage des vestiaires, des douches, des bureaux :**

- Pouvoir régler la température selon les heures dans la journée, selon les jours dans la semaine. Diminution d'au moins 2°.

- **Utilisation de l'eau :**

- La consommation de l'eau doit pouvoir être limitée dans la durée aux différents points de distribution (douche 3 minutes maximum, lavabo 1 minute maximum, fermeture des robinets extérieurs...);
- Le chauffage de l'eau doit pouvoir se régler à 50 ° degrés maximums ;
- Couper l'eau chaude des lavabos.

- **Eclairage des équipements d'intérieur :**

- Eclairage par lampes LED à préconiser ;
- Possibilité d'intensité différente selon qu'il s'agisse d'un entraînement ou d'une compétition et en fonction du niveau de pratique ;
- Possibilité d'éclairage par travée en fonction du nombre de sportifs présents ;
- Extinction automatique dès l'absence de toute personne ; que ce soit sur le plateau de jeu, dans les vestiaires, les toilettes, les bureaux, le stockage matériel, la pièce d'accueil ou de réception, etc.. ;
- Dans les abords (accès parking par exemple) prévoir la possibilité de diminution d'intensité à partir d'une certaine heure puis extinction complète à une heure plus tardive ;
- Désactiver les bornes wifi et les appareils électriques et électroniques dans les espaces inoccupés.

- **Chauffage des vestiaires, des douches, des bureaux :**

- Pouvoir régler la température selon les moments dans la journée, les jours de la semaine ;
- Diminution d'au moins 2 ° degré de la température des gymnases ;
- Vigilance sur la fermeture des portes et des fenêtres l'hiver ;
- Limiter le recours à la climatisation et ne pas descendre la température en dessous de 26 °.



Comment programmer et réaliser un équipement sportif ?

- **Gestion de l'eau :**

- La consommation de l'eau doit pouvoir être limitée dans la durée aux différents points de distribution (douche 3 minutes maximum, lavabo 1 minute maximum, fermeture des robinets extérieurs...);
- Le chauffage de l'eau doit pouvoir se régler à 50 ° degrés maximums ;
- Couper l'eau chaude des lavabos.